



**EXTRAIT N°40/2024 DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2024**



Date de la  
convocation :  
Le 17 juin 2024

Nombre de  
conseillers  
municipaux  
En exercice 33

**En début de  
séance :**

Présents 24  
Procurations 4  
Absents 5  
Excusés 0

**En cours de  
séance :**

Présents 24  
Procurations 4  
Absents 5  
Excusés 1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

**PRESENTS :**

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel

**ABSENTS EXCUSES** : M. NAPOLY Raymond (procuration à M. ADELE Claude), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), M. THELESTE Johan (procuration à Mme Anne-Caroline DUCADOS), Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. ATHANASE Rémy).

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. CACLIN Laurent, M. ARETO Joseph, M. ADELAIDE Michel, M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane

**ASSISTANTS** M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1) M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Victor VELAYE (Dirfin),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



## **CREATION D'ESPACES DE VENTES EPHEMERES**

Le Maire expose :

Saint-Joseph, commune rurale, possède très peu d'infrastructures pour le développement des acteurs économiques de proximité tels que les revendeuses de fruits et légumes, les bouchers, les acteurs des métiers de bouche, les acteurs des métiers autour de l'artisanat, les petits métiers de réparation, les acteurs du secteur touristique.

Afin d'y remédier, il est prévu la construction au bourg d'un grand marché couvert ainsi que des espaces de ventes éphémères (au bourg et sur les placettes de quartiers).

### **INTERET DE L'OPERATION**

L'objectif principal du projet consiste à transformer les espaces disponibles en espaces de ventes éphémères et permettre aux acteurs économiques tels que les artisans, commerçants et agriculteurs, d'écouler leurs productions et marchandises en circuit court.

D'autres objectifs concomitants sont recherchés afin d'éviter le positionnement de vendeurs « illégaux » sur les trottoirs de la ville et de les inciter à se régulariser, de proposer à la population et aussi aux touristes un riche panel de produits issus de l'artisanat local et de contribuer à la redynamisation économique du bourg et de certaines placettes de quartiers.

### **LOCALISATION DU PROJET**

Ce projet se déroule sur plusieurs sites phares de la ville de Saint-Joseph :

- la place à l'angle de la rue Orbassan Thaly et Eugène Maillard,
- la rue Eugène Maillard rendue piétonne lors d'évènements
- les placettes de quartiers telles qu'à Chapelle (en priorité), Rivière l'Or, Gondeau et Presqu'île.

### **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

Elle se décline en trois axes :

- 1) Tenue de stands de ventes éphémères autour des productions artisanales, agricoles et autres produits de saisons au bourg et dans les quartiers.
- 2) Manifestations événementielles autour d'actions de valorisation du type marchés thématiques coordonnés avec le concours de l'association des commerçants et artisans, l'association des agriculteurs, les acteurs du secteur touristique, en partenariat avec les chambres consulaires telles que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre d'Agriculture et certains services de l'Etat ainsi que la CACEM et l'Office de Tourisme Terres du Centre,
- 3) Ateliers thématiques éphémères :
  - ateliers artistiques et culinaires autour de produits du terroir,
  - ateliers de sensibilisation sur des techniques de fabrication de cosmétiques et de produits d'entretien naturels, d'artisanat local, etc.

- ateliers de sensibilisation autour du développement durable,
- ateliers informatifs avec des partenaires institutionnels ou associatifs, etc.

Une fresque géante sur deux pans de murs de la place au bourg sur la thématique des marchés agricoles et artisanaux et de scènes de vie rurale, sera réalisée par des artistes reconnus. Un atelier spécifique sera dédié aux les jeunes Joséphins désireux de s'associer à la réalisation de cette fresque.

### **COÛT DE L'OPERATION**

L'opération « Création d'espaces de ventes éphémères » a été estimée à la somme de 220 000,00 € H.T. Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<b>Investissement</b>	<b>Montants</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Montants</b>	<b>%</b>
Travaux (terrassement, confortement des sols, eau, électricité)	75 000 €			
Travaux préparatoires de lessivage/peinture et réalisation de fresques	75 000 €			
Construction de structures supports/ pose des stores rétractables	20 000 €	ETAT (DETR 2024)	154 000 €	70 %
Achat de chapiteaux équipés	30 000 €	CACEM (Fonds de Concours)	33 000 €	15 %
Travaux de signalétique	10 000 €	Ville	33 000 €	15 %
<b>Fonctionnement</b>				
Prestations d'animations des espaces de ventes éphémères	10 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>220 000 €</b>		<b>220 000 €</b>	<b>100 %</b>

.....  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

**D'APPROUVER** le plan de financement proposé,

**DE DONNER** mandat au Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 24 juin 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Monsieur MAIRE, 1<sup>er</sup> adjoint  
 2<sup>ème</sup> Adjoint  
 Eliane MIÉVILLY